



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel de direction

Question écrite n° 46506

Texte de la question

M. Christian Bataille attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des directeurs de sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et sur le profond sentiment d'iniquité ressenti par ces enseignants dont le statut actuel ne permet pas une complète reconnaissance de la mission qu'ils assurent. Si les directeurs de SEGPA sont conscients que la circulaire du 20 juin 1996 réaffirme leur place dans l'équipe de direction, ils constatent que subsistent de nombreuses revendications non satisfaites qui maintiennent de fait une inégalité de traitement. Les directeurs de SEGPA, dont la charge de travail augmente régulièrement, ne peuvent bénéficier de l'indemnité de charge administrative et assument souvent leur tâche sans moyen d'accompagnement. De plus, des disparités de fonctionnement existent avec leurs collègues directeurs d'établissement notamment le maintien des six heures d'enseignement obligatoires et non encore abrogées. Alors qu'ils sont titulaires d'un diplôme de directeur d'établissement, obtenu à l'issue de plusieurs présélections, d'une stage d'une année et d'un examen final, ils déplorent que leurs compétences ne soient pas valorisées et que leur activité se réduise trop souvent à des tâches administratives. Les directeurs de SEGPA réclament que tous les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour qu'ils puissent s'attacher aux objectifs qui leur sont dévolus. Il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de répondre à l'attente légitime des directeurs de SEGPA.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46506

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6697